

Séance extraordinaire du 8 février 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 8 février 2018 à 20 h 00, au deuxième étage de la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Gilles Bastien	Maire
	Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
	Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Monique Pelletier	Conseillère
	Madame	Ariane Matteau	Conseillère
	Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 20 h 05.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

0-2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

M.B. 2018-02-08-061

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

0-2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Présentation du règlement numéro 2018-308 concernant l'imposition des taux de taxation, des tarifs et des compensations pour l'exercice financier 2018

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Adoption du règlement 2018-307 – Règlement modifiant le règlement numéro 166 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Nomination d'un nouveau membre au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Monsieur Marc Saumure

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

Adoptée à l'unanimité

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 **Présentation du règlement numéro 2018-308 concernant l'imposition des taux de taxation, des tarifs et des compensations pour l'exercice financier 2018**

Note au procès-verbal

Le projet de règlement numéro 2018-308, concernant l'imposition des taux de taxation, des tarifs et des compensations pour l'exercice financier 2018, est présenté.

600	AMÉNAGEMENT ET URBANISME
------------	---------------------------------

600-1 **Adoption du règlement 2018-307 – Règlement modifiant le règlement numéro 166 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

M.B. 2018-02-08-062

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-307

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 166 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement numéro 166 portant sur la constitution du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 février 2018 et ce, par le conseiller au siège numéro 1, Michel Lamoureux;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter le règlement 2018-307 comme suit :

Article - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 – Composition et direction du comité

L'article 4 du règlement numéro 166 est modifié par l'article suivant :

Le comité consultatif d'urbanisme est composé de huit (8) membres dont au moins un (1) membre du conseil municipal:

La direction du Comité est composée d'un président et d'un vice-président.

L'inspecteur municipal est nommé d'office au comité mais n'a pas droit de vote.

Article 3 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

600-2 Nomination d'un nouveau membre au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Monsieur Marc Saumure

M.B. 2018-02-08-063

Considérant la résolution M.B. 2017-11-13-321 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 13 novembre 2017 et nommant deux conseillères comme membre au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Considérant la résolution M.B. 2017-12-04-350 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 décembre 2017 et nommant la conseillère Ariane Matteau comme présidente du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Considérant la résolution M.B. 2017-12-04-351 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 décembre 2017 et nommant les cinq autres membres au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Considérant l'adoption du règlement numéro 2018-307, règlement modifiant le règlement numéro 166 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que ce règlement augmente le nombre de membres au sein du comité, augmentation portant à huit (8) ce nombre de membres;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu de nommer Marc Saumure à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Bouchette et ce, pour une période de deux ans à partir de maintenant.

Adoptée à l'unanimité

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

M.B. 2018-02-08-064

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 10.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière